

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 26 septembre 2017**

**Objet : Ligne de trésorerie**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13 (dont 2 procurations)

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)  
Mme Geneviève BARAT (suppléante de Mr Vandembroucke 1<sup>er</sup> VP)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP)  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP)  
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrècia-6<sup>ème</sup> VP)  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)  
Mr Pascal COSTE (procuration donnée à Mme Rome)  
Mr Mathieu HAZOUARD  
Mr Christophe PATIER  
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Faivre)

Conseiller départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse  
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze  
Vice-Président Agglo Grand-Guéret  
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne  
Conseiller communautaire Tulle Agglo  
Président Département Corrèze  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)  
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Adjointe au Maire de la Ville de Limoges  
Vice-Président Agglo Bassin Brive

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Lors du comité syndical du 21 novembre 2016, une délibération a permis la mise en place d'une ligne de trésorerie dans la limite de 3 millions d'euros, sur l'exercice 2017 et selon les index T4M, Eonia et Euribor en négociant au mieux la marge et les commissions avec les banques.

Comme il vous l'a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du budget 2017, une ligne de 3 millions d'euros a été contractée avec la Caisse d'Epargne le 29 mars 2017 sur une durée de 6 mois à compter du 03 avril 2017 selon les conditions financières ci-après :

- Taux d'intérêt : Taux fixe de 0.71%
- Périodicité du paiement des intérêts : mensuelle
- Commission d'engagement : 0.15% soit 4 500 €
- Commission de gestion et de mouvement : néant
- Commission de non utilisation : 0.10 %

Cette ligne de trésorerie devra donc être remboursée à la Caisse d'Epargne le 03 octobre 2017.

Or à ce jour, le solde de trésorerie du syndicat n'est que de 400 000 €. En parallèle, 2 200 000 € de factures ont été reçus depuis début juillet. Dans l'immédiat, elles ne peuvent pas être traitées à défaut de trésorerie suffisante.

D'ici fin octobre, le syndicat peut espérer encaisser au moins 840 000 € correspondant à des demandes de paiement qui ont été présentées dernièrement à quelques partenaires financiers.

D'ici fin décembre, d'autres mouvements peuvent être envisagés qui permettront de soulager la trésorerie du syndicat tel que :

- Encaissement de 5 M€ de la Région en paiement d'une avance sur les opérations FTTH (novembre)
- Encaissement de 600 000 € en remboursement de la TVA de l'avenant 30 présentée à Axione Limousin fin juillet (novembre)
- Encaissement d'environ 800 000 € en remboursement de la TVA en lien avec l'avenant 29 dont le décompte devra être présenté à Axione Limousin mi-octobre au plus tard pour espérer un paiement avant fin décembre
- Encaissement d'environ 1 M€ en référence aux conventions signées avec les EPCI et les départements (demandes d'avances sur conventions ou d'acomptes)

4

Quant aux dépenses, on peut attendre environ **5 M€ de factures** à payer d'ici la fin de l'année.

A savoir qu'une demande d'acompte auprès de l'Europe pour des fonds FEDER et FEADER devrait être présentée avant fin octobre mais l'encaissement n'est pas assuré sur 2017.

Par ailleurs, DORSAL a été informé **qu'il ne pourra pas percevoir d'acomptes du FSN sur l'exercice 2017.**

Face à ces difficultés de trésorerie, il semble évident de prévoir la mise en place d'une **nouvelle ligne de trésorerie** d'un montant de **5 millions d'euros**, qui permettra :

- d'une part, de rembourser celle qui arrive à échéance le 3 octobre
- d'autre part, par manque de visibilité sur les délais d'encaissement des subventions, de permettre au syndicat de pouvoir payer ses fournisseurs en respectant les délais de paiement réglementaires au risque de se voir facturer des intérêts moratoires.

A titre d'information, les intérêts de ligne de trésorerie payés par DORSAL depuis le 3 avril 2017 (commission d'engagement comprise), pour 3 millions d'euros débloqués, s'élèvent à 11 974.73 € à ce jour. Ils seront de l'ordre de **14 000 €** jusqu'au remboursement de la ligne. Pour mémo, 68 747 € ont été inscrits au BP 2017.

***Après délibération, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, d'autoriser le Président, à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie, dans la continuité de celle qui arrivera à échéance le 3 octobre prochain, dans la limite de 5 millions d'euros, sur une durée de 1 an, après avoir négocié au mieux avec les banques.***

***Ils autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette ligne de trésorerie.***

***L'arrêté de décision définitif viendra préciser l'établissement bancaire retenu, la date de mise en place de la ligne, la durée du contrat et les conditions financières (index, marge, commission). Cet arrêté sera transmis aux membres du comité syndical à titre d'information.***

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



***Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :***

